



MAISON GARENNE

Appel à candidatures



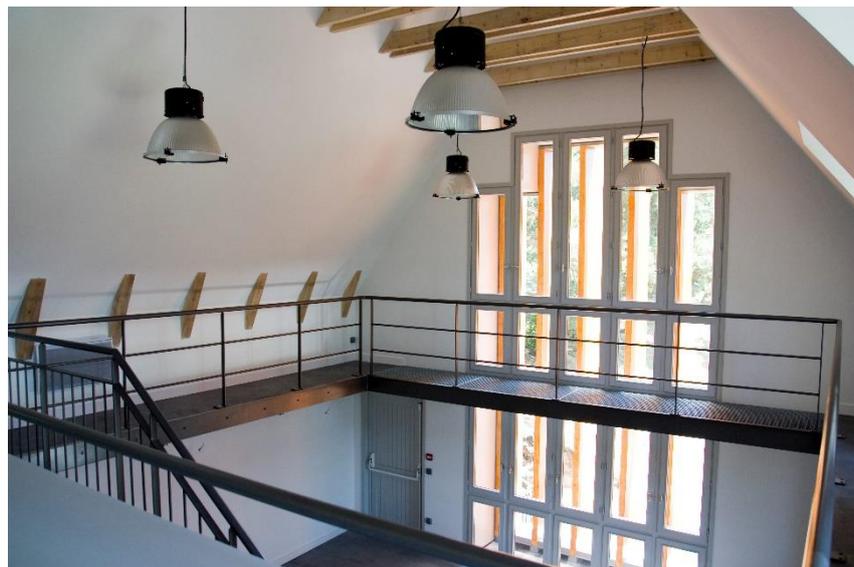
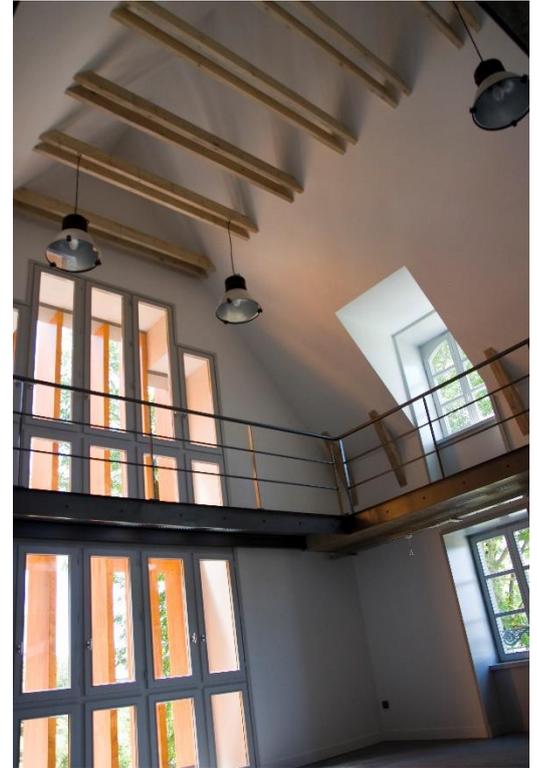
La Communauté de communes Dômes Sancy Artense propose à un artiste de poursuivre ses recherches personnelles en lien avec le territoire Dômes Sancy Artense dans le cadre d'une résidence de 3 mois qui aura lieu sur la période suivante :

- Avril - mai - juin 2025

Les objectifs de la résidence sont multiples. La Communauté de communes Dômes Sancy Artense souhaite développer une programmation culturelle et artistique accessible à tous permettant de faire découvrir l'art contemporain dans toute sa diversité. Une attention particulière est portée aux temps d'échanges, d'ateliers et de médiation.

Cette résidence d'artistes s'inscrit à la fois dans la volonté de favoriser la création artistique et d'apporter les conditions favorables à une rencontre de proximité entre l'artiste et les habitants du territoire. Durant trois mois, c'est l'occasion pour l'artiste de faire œuvre d'une création originale s'inspirant des liens qu'il aura tissé en Dômes Sancy Artense.

A travers le projet de la Maison Garenne, la Communauté de communes Dômes Sancy Artense s'est engagée dans une démarche de soutien à la création artistique contemporaine qui fait partie d'une dynamique globale de développement culturel du territoire.



La résidence

Modalités :

- Durée : 3 mois
- Période :
 - Avril - mai - juin 2025

- Mise à disposition des espaces ci-dessous :
 - Un atelier (47 m²) avec un plan de travail et un point d'eau
 - Une mezzanine (37 m²) avec un espace de bureau (accès internet WIFI et téléphone fixe).
 - Un appartement comportant 2 chambres (20 m²), une salle de bain, des WC et un séjour-cuisine (25 m²).
- Les artistes sont tenus d'apporter outils, matériel informatique et matériaux nécessaires à leur travail.
- Accompagnement par l'agent de développement culturel
- Allocation de résidence : 2000 euros par mois pendant trois mois.

Déroulement :

- Un projet artistique personnel à développer pendant les 3 mois de résidence
- Des actions de médiation à destination des scolaires et du tout public (environ 10 sur la période des 3 mois).
- Calendrier des actions de médiation à définir avec l'agent de développement culturel
- Prévoir une présentation des œuvres lors d'une soirée de sortie de résidence

Cadre juridique :

Une convention de résidence spécifiera les engagements de la Communauté de communes Dômes Sancy Artense et de l'artiste accueilli. Un calendrier des actions sera annexé à la convention.

Dans le cadre de la promotion de la Maison Garenne et du territoire de Dômes Sancy Artense, l'artiste accepte que des informations le concernant (bibliographie, photos...) soient diffusées sur internet et les supports de communication édités par la Communauté de communes Dômes Sancy Artense et ses différents partenaires.

Critères de sélection :

- Posséder une expérience significative en médiation culturelle auprès du jeune public
- Proposer un projet artistique original présentant un lien avec le territoire de Dômes Sancy Artense

Calendrier :

- Dépôt des dossiers au plus tard le 5 avril 2024 12h
- Etude des dossiers par le comité de sélection 18 Avril 2024

Les conditions de candidature

Peuvent faire acte de candidature tout artiste plasticien résidant en France ou à l'étranger, engagé dans une **démarche professionnelle de création**.

Le candidat doit avoir à son actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence de création et de médiation artistique.

L'artiste doit maîtriser l'usage de la langue française.

La possession d'une voiture et du permis B sont indispensables pour pouvoir postuler à la résidence.

Le dossier de candidature complet doit être retourné avant le vendredi 5 avril midi (cachet de la poste faisant foi) :

Envoi numérique au format PDF obligatoire complété si besoin d'un envoi papier.

Par mail : m.bastard@domes-sancyartense.fr

Par courrier : Communauté de communes Dômes Sancy Artense
Pôle Culture / Maison Garenne
Route de Bagnols
63680 La Tour d'Auvergne

Pour permettre aux artistes de se familiariser avec notre collectivité et de rédiger un projet cohérent avec ce même territoire, le candidat est invité à consulter le site internet de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense.

Les dossiers et leurs compléments reçus au format papier ne seront pas réexpédiés aux artistes après délibération du jury.

Les dossiers seront soumis à un comité de sélection (auquel participera la DRAC Auvergne Rhône-Alpes, des agents de la Communauté de Communes, des élus en charge de la culture et des personnes ressources issues du secteur culturel) qui veillera à la qualité de la proposition artistique.

Pour permettre de finaliser le choix, nous demanderons aux candidats présélectionnés de défendre leur projet lors d'une rencontre individuelle avec le jury. Celle-ci se fera par visio-conférence le jeudi 18 avril après-midi. Le lien de la vision sera envoyé le jour même aux environs de midi uniquement pour les candidats en lice.

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés par le comité de sélection.

Le dossier de candidature - Fiche de renseignements

- La fiche de renseignements administratifs dument complétée

NOM :
Prénom :
Date et lieu de naissance :
Adresse postale :
.....
N° de téléphone :
Email :
Site personnel présentant le travail artistique :
.....
.....

Véhicule personnel : OUI / NON

Dossier de candidature pour la résidence d'Avril - mai - juin 2025

Avez-vous déjà postulé pour une résidence à la Maison Garenne ? OUI / NON
Si oui, merci de nous préciser quelle(s) année(s) ?.....

L'artiste s'engage à être présent pendant la durée de la résidence.

- Un curriculum vitae** présentant le parcours et les expériences (diplômes, cursus, expositions, résidences, publications, etc. ; dans le cas d'une candidature en binôme, merci de joindre le CV de chaque artiste).
- Un dossier artistique synthétique** (30 pages maximum comportant un texte de présentation de la démarche globale de l'artiste et des visuels antérieurs d'œuvres réalisées, datées et légendées ; dans le cas d'une candidature en binôme, merci de joindre le CV de chaque artiste).
- Une présentation du projet de résidence** comportant une **note d'intention** du projet artistique et ses motivations, ainsi que le type d'actions de médiation que vous pouvez encadrer. Les activités pédagogiques envisagées doivent être mentionnées et précisées dans le dossier de candidature.

Pour toutes questions concernant l'appel à candidature, vous pouvez contacter :
Morgane Bastard - Agent de développement spectacle vivant et arts visuels
Email : m.bastard@domes-sancyartense.fr